



REPRÉSENTATION PERMANENTE
DE LA FRANCE AUPRÈS DE
L'OFFICE DES NATIONS UNIES
ET DES ORGANISATIONS
INTERNATIONALES
À VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Comité des utilisations pacifiques de l'Espace Extra- Atmosphérique des Nations unies

67^{ème} session
(Vienne, 19 – 28 juin 2024)

Point 9 – Espace et développement durable

Déclaration de la délégation française

= Seul le prononcé fait foi =

Monsieur le Président,,

Mesdames et Messieurs les délégués,

Chers collègues,

Il y a juste un mois, la Déclaration de Lisbonne pour l'espace extra-atmosphérique a été adoptée lors de la Conférence sur la gestion et la viabilité des activités spatiales organisée par le BAS et l'agence spatiale Portugaise (14-15 mai 2024). Cette Déclaration constitue une étape clé dans la préparation du Sommet de l'Avenir. Elle préfigure le rôle central du CUPEEA dans le Pacte pour l'Avenir et esquisse la nécessaire coopération entre Etats pour assurer la viabilité des activités spatiales, notamment dans

les domaines de la gestion du trafic spatial, de la diminution des débris spatiaux et des activités liées aux ressources spatiales, y compris la coordination des missions et l'échange de données et de résultats de l'exploration et de l'utilisation de la Lune et d'autres corps célestes.

Ma délégation souhaiterait rappeler ses priorités en matière de développement durable et de viabilité à long terme des activités spatiales.

Le Groupe de Travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales du sous-comité scientifique et technique du CUPEEA demeure le forum de discussion prioritaire. Vous pourrez compter sur le soutien de la France pour progresser de manière constructive pour l'adoption de son rapport final et pour la mise en œuvre des lignes directrices qui doivent être efficaces, pragmatiques, suivies, et doivent pouvoir apporter des bénéfices concrets et immédiatement mesurables.

Au sein du groupe de travail, la France a agi afin d'encourager toutes les nations spatiales, établies ou émergentes, à adopter et mettre en œuvre les lignes directrices endossées par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 2019. Le partage d'expériences est particulièrement important et constitue une des valeurs ajoutées de ce Groupe de travail : il doit continuer. Les nations spatiales les plus avancées doivent apporter tout leur soutien et leur expérience aux autres nations spatiales dans un esprit de coopération qui donne corps aux principes du Traité de l'Espace de 1967 d'une utilisation libre de l'espace pour tous. La France y prend toute sa part. Nous encourageons par exemple le réexamen périodique de l'application des LTS

afin de favoriser ces échanges de bonnes pratiques entre Etats membres, notamment sur la manière de répondre aux éventuelles difficultés rencontrées.

Monsieur le Président,

Dans le cadre du Partenariat sur la surveillance de l'espace formé de 15 Etats membres de l'Union européenne (EU SST), La France, à travers le CNES, contribue pleinement à la viabilité des activités spatiales en fournissant un service public d'analyse des risques de collision ouvert aux opérateurs du monde entier depuis le 1er janvier 2023. Ce service public contribue à renforcer la sécurité spatiale (space safety) en évitant les collisions qui généreraient des milliers - voire des millions - de débris, pénalisant l'activité spatiale sur le long terme. La France soutient aussi l'innovation du secteur commercial dans le domaine des technologies et services à valeur ajoutée pour réduire les risques de collision.

Par ailleurs, la France, à travers sa Loi sur les Opérations spatiales, dispose de l'un des cadres réglementaires et techniques nationaux les plus protecteurs et étoffés qui a comme principe prioritaire la protection des personnes et des biens, de l'environnement et de la santé publique. Cette législation évolue pour prendre en compte les exigences des 21 lignes directrices agréées et intégrer les nouveaux défis du spatial.

Monsieur le Président,

A l'occasion de cette nouvelle session du Comité, la France souhaite souligner sa volonté :

- De réaffirmer le rôle central du CUPEEA pour définir les principes politiques de référence au niveau multilatéral, qui doivent guider les travaux techniques ou de normalisation au service de la sécurité (safety), la fiabilité, la viabilité des activités spatiales ;
- D'encourager l'association des acteurs privés au processus multilatéral et de soutenir la compétitivité et les capacités d'innovation des entreprises qui apportent des solutions permettant de répondre aux défis de la viabilité des activités spatiales ;
- de contribuer activement au Sommet de l'Avenir et à la rédaction du Pacte pour l'Avenir.

Je vous remercie ./.